

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018 (20h00)

Présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Excusé(e)s : Jocelyne CASTON (représentée par Gérard CROZIER), Louis QUAIRE (représenté par Rodrigue ROUBY), Fanny MOREL (représentée par Jean-Michel CHAGNON), Maryvonne CORNU-CHARRIER (représentée par Monique SEGUIN-MANCHON).

Absent(e)s : Didier CHALAS, Marlène DE FROIDCOURT.

Secrétaire de séance : Christophe BURLING.

Monsieur le Maire débute la séance en adressant ses condoléances aux familles de Monsieur Gérard SOULIER et de Madame Georgette PELLIEU. Il ouvre ensuite la séance en donnant lecture du compte-rendu de la séance précédente qui sera adopté à l'unanimité sans la modification demandée par Madame CHARRIER. A ce sujet il ajoute qu'un compte rendu ne peut pas être exhaustif, il se doit d'être une synthèse du Conseil Municipal qui est une réunion publique, donc ouverte à tous.

Il annonce que le prochain Conseil municipal se déroulera le lundi 14 janvier et non lundi 7 janvier comme précédemment annoncé car un représentant d'ENEDIS est invité à présenter le processus de déploiement des compteurs LINKY sur la commune. Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agira pas d'un débat, mais bien d'une présentation. Il invite les personnes qui ont des interrogations sur ce sujet, à s'adresser aux élus afin que ceux-ci relayent leurs questions.

ELECTRIFICATION RURALE : RENFORCEMENT DU RESEAU SUITE AU RACCORDEMENT D'UN PRODUCTEUR CAP SUD FRANCE, A PARTIR DU POSTE SOULIER.

Monsieur CHAGNON explique que suite au raccordement d'un producteur (Cap Sud France), il convient de renforcer le réseau basse tension à partir du poste SOULIER. Ces travaux de renforcement sont estimés à 51 578,10 € TTC. Ils seront entièrement pris en charge par le SDED. La délibération est adoptée à l'unanimité.

BIBLIOTHEQUE : SUBVENTION SOUMISE A CONDITION D'OCTROI.

Il s'agit d'autoriser le versement de la subvention inscrite au budget 2018 pour les 4 séances de « contes » qui se sont déroulées entre février et décembre 2018. La subvention pour cette animation est d'un montant de 160€. La délibération est adoptée à l'unanimité.

BUDGETS COMMUNE, EAU ET ASSAINISSEMENT 2018 : DECISIONS MODIFICATIVES.

Monsieur le Maire rappelle que le budget qui a été voté le 9 avril 2018 est un budget prévisionnel et qu'il convient d'ajuster les crédits. Concernant le budget communal, il s'agit de la décision modificative n°3 qui permet sur la fin d'année de réajuster des crédits. Concernant le budget eau et assainissement, les dépenses liées à la consommation d'eau sont plus importantes que prévu, il convient donc également de réajuster les crédits. Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

• Intervention du Maire, des adjoints, des conseillers délégués

Monsieur le Maire évoque le sujet des professionnels de santé. Il explique que malgré les difficultés rencontrées, une solution se dessine.

Le Docteur WEBER exerçant sur la Commune va prochainement arrêter. Le cabinet dans lequel il exerce, anciennement celui du Docteur QUAIRE permettra d'assurer une transition avant de voir émerger une future maison de santé dans laquelle exerceraient plusieurs professionnels dans des conditions répondant aux normes actuelles.

Monsieur le Maire explique être en contact avec des médecins, des kinés et autres professionnels de santé, mais que les questions de financement d'un tel projet restent à régler. Plusieurs solutions sont évoquées : un projet communal, ou un projet qui, à l'inverse serait porté directement par les professionnels de santé eux-mêmes ou encore, un partenariat public/privé. En outre, il explique avoir rencontré les partenaires Région et

Département qui pourraient intervenir financièrement à un niveau non négligeable. Actuellement, chaque hypothèse fait l'objet d'une évaluation. Il ajoute qu'en parallèle de son long travail de négociation, il reste attentif à une opportunité foncière au centre de la commune. Il déclare qu'aujourd'hui la Commune dispose de peu de foncier permettant l'installation d'une maison de santé. Madame MANCHON demande si à ce stade, un site était privilégié. Monsieur le Maire lui répond que non, il souhaite seulement avoir l'aval du Conseil Municipal pour commencer à négocier au cas où une opportunité se présenterait, et pouvoir user du droit de préemption urbain le cas échéant. Après un tour de table, il apparaît qu'à l'unanimité les élus sont favorables à l'achat d'une parcelle si une opportunité apparaissait. Le Maire précise que bien évidemment le Conseil sera tenu informé des avancées ; il restera décisionnaire d'une quelconque acquisition.

Jean-Michel CHAGNON informe l'assemblée que l'aspirateur à feuilles est tombé en panne, il a donc été changé (la dépense avait été inscrite au budget). Il explique ensuite que la chambre froide de la cantine scolaire montrait des faiblesses, les vacances de la Toussaint ont été l'occasion de faire remplacer le groupe froid. Implanté à l'extérieur, il génère en outre moins de bruit, moins de chaleur. Concernant le cimetière, la deuxième partie de l'engazonnement a été faite. Monsieur le Maire prend la parole afin d'ajouter que le règlement du cimetière avait été écrit, il est en cours de relecture, et en attente de quelques derniers ajustements.

Christian SIRON fait un point sur les travaux en cours sur les réseaux d'eau et d'assainissement. Les travaux de la rue des Ramières sont presque terminés, l'entreprise termine la pose des canalisations d'assainissement. La réduction des eaux claires parasites dans le réseau assainissement est également une préoccupation permanente. Christian SIRON étaye l'actuelle forte activité du SIAAG (syndicat intercommunal d'assainissement Alex Grâne) : c'est la période du renouvellement de contrat de délégation de service public, il faut donc établir le cahier des charges et lancer une procédure de mise en concurrence. En parallèle, une étude de redimensionnement de la station d'épuration est en cours.

Pour terminer, concernant l'école publique, la convention de partenariat « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité » a été signée avec l'Education Nationale. L'investissement prévu est d'environ 4500 € TTC (achat de tablettes et de tableau numérique) mais la moitié de cette somme est subventionnée par l'éducation nationale.

Catherine BESSON annonce que le goûter des seniors aura lieu le 20 décembre prochain à la MARPA. Elle ajoute que le 19 décembre de 10h à 17h, une journée portes ouvertes est organisée à la MARPA.

Rodrigue ROUBY présente un état des travaux en cours dont le montant total s'élève à 105 718 €. Il explique que certaines réalisations sont loin de donner satisfaction et que donc, les factures resteront en attente de paiement tant que les travaux n'auront pas donné satisfaction. Les travaux de la cour d'école sont en cours d'achèvement, les érables choisis seront bientôt plantés. Pour finir, il explique que les travaux d'étanchéité du parvis de la mairie ont été bien laborieux et que les escaliers extérieurs donnant sur l'Avenue Henri Seguin ont été repeints pas moins de trois fois en raison d'oublis et d'erreurs de coloris.

Christel DUBOIS annonce que la décoration du sapin de Noël de la place de la mairie aura lieu vendredi 14 décembre, suivi par le marché des petits créateurs dans la cour de l'école publique.

La séance publique a été levée à 21h50.